



VILLE DE L'ANCIENNE-LORETTE
SÉANCE ORDINAIRE DU 17 JUIN 2025 À 19H30
PROJET D'ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance;
2. Adoption de l'ordre du jour;

CABINET DU MAIRE

3. Séance ordinaire du conseil d'agglomération de Québec du 4 juin 2025 -
Présentation de l'ordre du jour et orientation du conseil;

DIRECTION GÉNÉRALE

4. Autorisation de signature d'une nouvelle permission d'occupation de terrains publics entre le ministère des Transports et de la Mobilité durable et la Ville;
5. Autorisation de signature d'un avenant au protocole d'entente intermunicipale pour la fourniture et la distribution de matériel pour la collecte des résidus alimentaires;

GREFFE

6. Approbation des procès-verbaux de la séance ordinaire du 27 mai 2025 et de la séance extraordinaire du 3 juin 2025;
7. Abrogation du vote par correspondance des électeurs non-domiciliés;

RESSOURCES HUMAINES

8. Abrogation de la résolution 74-25 et adoption de la grille salariale des employés du programme vacances-été 2025;

9. Autorisation d'embauche de journaliers temporaires;
10. Autorisation d'embauche d'un stagiaire en technique de génie civil;

URBANISME

11. Demande de dérogation mineure – 1429, rue de la Ferme;
12. Demande de dérogation mineure – 1765, route de l'Aéroport;
13. Plan d'implantation et d'intégration architecturale – 1765, route de l'Aéroport;
14. *Règlement n° 399-2025 révisant le plan d'urbanisme de la Ville de L'Ancienne-Lorette - Avis de motion, présentation et dépôt;*
15. *Règlement n° 399-2025 révisant le plan d'urbanisme de la Ville de L'Ancienne-Lorette – Adoption du projet de règlement;*

TRÉSORERIE

16. Approbation des comptes à payer pour le mois de mai 2025 et de la liste des dépenses par approbateurs;
17. Autorisation de paiement du troisième versement de la quote-part 2025 de l'agglomération de Québec;
18. Divers;
19. Période de questions;
20. Levée de la séance.



Ville de L'Ancienne-Lorette

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil municipal ayant eu lieu à l'hôtel de ville de L'Ancienne-Lorette, mardi le 27 mai 2025 à 19h30.

Sont présents: Monsieur Gaétan Pageau, maire
Madame Josée Ossio
Madame Isabelle Grenier
Madame Johanne Laurin
Monsieur Charles Guérard
Monsieur Sébastien Hallé
Monsieur Nicolas St-Gelais
tous conseillers et formant quorum

Sont également présents: Monsieur Philippe Millette, directeur général
Me Myriam Kelly, assistante-greffière
Monsieur Pierre Fortin, directeur de l'urbanisme

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur Gaétan Pageau, maire, souhaite la bienvenue à tous et procède à l'ouverture de la séance.

101-25 2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

CONSIDÉRANT la proposition d'ajouter deux sujets à la section « Divers » soit :

- Demande d'aide financière « *Programme d'aide financière au développement des transports actifs dans les périmètres urbains (TAPU)* » Projet 2025 - avenue Jules-Verne;
- Demande d'aide financière « *Programme d'aide financière du fonds de la sécurité routière (PAFFSR)* » - Projet 2025 - avenue Jules-Verne;

CONSIDÉRANT l'absence d'opposition pour l'ajout de ces deux sujets;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par Charles Guérard, appuyé par Nicolas St-Gelais et résolu :

QUE l'ordre du jour soit :

1. Ouverture de la séance;
2. Adoption de l'ordre du jour;

CABINET DU MAIRE

3. Séances ordinaires du conseil d'agglomération de Québec des 7 et 21 mai 2025 - Présentation de l'ordre du jour et orientation du conseil;

GREFFE ET CONTENTIEUX

4. Approbation des procès-verbaux de la séance ordinaire du 29 avril 2025 et de la séance extraordinaire du 13 mai 2025;
5. Recouvrement du droit de mutation et de taxes foncières sur le lot 6 437 301;

RESSOURCES HUMAINES

6. Autorisation de signature d'un contrat de travail pour un chargé de projet en réglementation;
7. Création d'un poste de spécialiste aux bâtiments et nomination de monsieur Yves Dumont;

URBANISME

8. Demande de dérogation mineure – 991, rue Écho;
9. Demande de dérogation mineure – 1500, rue des Métairies;
10. Demande de dérogation mineure – 1858, rue Damiron;
11. *Règlement n° 398-2025 relatif à la lutte contre l'agrile du frêne et établissant un programme d'aide financière pour l'abattage* – Adoption;

TRÉSORERIE

12. Approbation des comptes à payer pour le mois d'avril 2025 et de la liste des dépenses par approbateurs;
13. Dépôt du rapport semestriel de la trésorière – Exercice financier 2025 - Première projection;
14. Divers;
 - Demande d'aide financière « *Programme d'aide financière au développement des transports actifs dans les périmètres urbains (TAPU)* » Projet 2025 - avenue Jules-Verne;
 - Demande d'aide financière « *Programme d'aide financière du fonds de la sécurité routière (PAFFSR)* » - Projet 2025 - avenue Jules-Verne;
15. Période de questions;
16. Levée de la séance.

ADOPTÉE

102-25 3.

SÉANCES ORDINAIRES DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION DE QUÉBEC DES 7 ET 21 MAI 2025 - PRÉSENTATION DE L'ORDRE DU JOUR ET ORIENTATION DU CONSEIL

CONSIDÉRANT que le conseil a été informé des sujets qui ont fait l'objet des délibérations lors des séances du conseil d'agglomération de Québec des 7 et 21 mai 2025;

CONSIDÉRANT que les membres du conseil ont reçu les documents à l'appui des délibérations des séances du conseil d'agglomération et ont eu l'occasion de se prononcer sur ces sujets lors des commissions de l'administration;

CONSIDÉRANT l'ampleur des documents transmis en vue des séances du conseil d'agglomération;

CONSIDÉRANT les ressources limitées à la Ville de L'Ancienne-Lorette pour analyser ces documents avant la séance du conseil d'agglomération;

CONSIDÉRANT le manque d'informations et de temps permettant d'évaluer les propositions discutées, en regard du cadre juridique applicable au partage des revenus et dépenses entre les municipalités liées;

CONSIDÉRANT les procédures judiciaires en cours entre les municipalités concernant les frais d'agglomération;

CONSIDÉRANT que la Ville de L'Ancienne-Lorette n'a donc pas d'autre option que de voter sans pour autant admettre que les impacts financiers des décisions prises sont conformes au cadre juridique applicable au partage des revenus et dépenses entre les villes liées;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par Sébastien Hallé, appuyé par Johanne Laurin et résolu :

QUE le conseil municipal prend acte, sous réserve, des résolutions suivantes :

SÉANCE DU 7 MAI 2025

- AP2025-065** Entente entre la Ville de Québec et la *Corporation de gestion du Centre de glaces de Québec*, relative à la gestion des activités, à l'animation des programmes et à l'exploitation du *Centre de glaces de Québec* et du *Centre sportif de Sainte-Foy* (Dossier 92495);
- PA2025-048** Dépôt d'une demande d'aide financière au ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs, dans le cadre du *Programme de restauration et de création de milieux humides et hydriques*;
- RH2025-284** Modification à la nomenclature des emplois manuels;
- RH2025-297** Approbation du renouvellement de la *Convention collective entre la Ville de Québec et l'Association des pompiers professionnels de Québec inc. 2024-2028*;
- RH2025-303** Modification de la nomenclature des emplois fonctionnaires;
- AP2025-141** Adjudication d'un contrat pour l'entretien et la réparation de pompes industrielles - Lot 1 (Appel d'offres public 92517);
- AP2025-164** Entente entre la Ville de Québec et *Loisirs Duberger-Les Saules inc.*, relative à la fourniture de services d'entretien sanitaire - Arrondissement des Rivières (Dossier 93085);
- DE2025-150** Acquisition, de gré à gré ou par expropriation, à des fins municipales, d'un immeuble et d'une servitude situés en bordure du chemin des Quatre-Bourgeois, connus et désignés comme étant des parties du lot 1 664 992 du cadastre du Québec, relativement au projet de réseau structurant de transport en commun de la Ville de Québec (*TramCité*) - Arrondissement de Sainte-Foy-Sillery-Cap-Rouge;
- AP2025-100** Adjudication d'un contrat pour la fourniture et la livraison de manches filtrantes pour les dépoussiéreurs *Procedair* (Appel d'offres public 92002);
- AP2025-145** Entente entre la Ville de Québec et *Hydro-Québec*, pour le déplacement ou l'enfouissement d'une portion du réseau de distribution au 6040, boulevard Wilfrid-Hamel, dans le cadre du projet d'aménagements anti-crues permanents sur la rivière Lorette (POA210243) (Dossier 92986);

- AP2025-150** Entente entre la Ville de Québec et *Loisirs du Faubourg inc.*, relative à la fourniture de services pour l'entretien spécialisé et la surveillance des lieux et équipements récréatifs et sportifs sur le territoire de l'arrondissement de La Cité-Limoilou pour la période du 1^{er} mai 2025 au 30 avril 2027 (Dossier 93027);
- AP2025-175** Contrat pour la maintenance des licences des produits *SAP* (Dossier 93127);
- CU2025-064** Adoption de l'inventaire des bâtiments construits avant 1940 du secteur de Sainte-Foy de l'arrondissement de Sainte-Foy-Sillery-Cap-Rouge;
- DE2025-057** Acquisition, de gré à gré ou par expropriation, à des fins municipales, d'un immeuble et de servitudes situés en bordure du boulevard René-Lévesque Ouest, connus et désignés comme étant des parties du lot 1 304 334 du cadastre du Québec, relativement au projet de réseau structurant de transport en commun de la Ville de Québec (*TramCité*) – Arrondissement de La Cité-Limoilou;
- DE2025-136** Avenants aux baux 1334A et 1593 entre la Ville de Québec et la *Société immobilière Édifice Price inc.*, relativement à la location de locaux situés aux 1^{er}, 3^e et 9^e étages du 65, rue Sainte-Anne – Arrondissement de La Cité-Limoilou;
- DE2025-157** Acquisition, de gré à gré ou par expropriation, à des fins municipales, d'un immeuble et de servitudes situés en bordure du boulevard René-Lévesque Ouest, connus et désignés comme étant des parties du lot 1 304 559 du cadastre du Québec, relativement au projet de réseau structurant de transport en commun de la Ville de Québec (*TramCité*) – Arrondissement de La Cité-Limoilou;
- RH2025-340** Nomination d'une fiduciaire désignée par l'employeur au comité de retraite du *Régime de retraite des fonctionnaires de la Ville de Québec*;
- RH2025-388** Nomination d'une fiduciaire désignée par l'employeur au comité de retraite du *Régime de retraite des employés manuels de la Ville de Québec*;
- RH2025-389** Nomination d'une fiduciaire désignée par l'employeur au comité de retraite du *Régime de retraite des policiers et policières de la Ville de Québec*;
- TW2025-001** Addenda à la lettre d'entente de collaboration entre la Ville de Québec et le *Réseau de transport de la Capitale* (RTC) dans le cadre de la réalisation du *Réseau structurant de transport en commun de la Ville de Québec* (Dossier 73990);
- TP2025-002** Abrogation de la résolution CA-2020-0507 du 18 novembre 2020 - Adoption de la *Politique de déneigement*;
- PA2025-001** Avis de motion relatif au *Règlement modifiant le Règlement de l'agglomération sur l'utilisation de l'eau potable*, R.A.V.Q. 1666, et dépôt du projet de règlement;
- GT2025-006** Avis de motion relatif au *Règlement de l'agglomération relativement à la réalisation d'un projet de logement social sur le lot numéro 5 343 416 du cadastre du Québec*, R.A.V.Q. 1720, et dépôt du projet de règlement;

- TE2025-005** Avis de motion relatif au *Règlement de l'agglomération sur des travaux de réfection et de mise aux normes de l'usine de traitement d'eau potable de Sainte-Foy et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés*, R.A.V.Q. 1777, et dépôt du projet de règlement;
- TE2025-005** Appropriation d'un montant de 2 010 000 \$ à même le fonds général;
- TM2025-113** Avis de motion relatif au *Règlement modifiant le Règlement de l'agglomération sur la circulation et le stationnement relativement aux passages pour piétons et aux feux de circulation*, R.A.V.Q. 1752, et dépôt du projet de règlement;
- PA2025-073** Avis de motion relatif au *Règlement de l'agglomération sur des travaux de nature mixte d'élaboration et de mise en oeuvre du Plan de transition et d'action climatique et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés*, R.A.V.Q. 1774, et dépôt du projet de règlement;
- PA2025-073** Appropriation d'un montant de 900 000 \$ à même le fonds général;
- PA2025-069** Avis de motion relatif au *Règlement de l'agglomération sur des travaux de nature mixte de planification et de mise en oeuvre de la Vision de l'habitation municipale et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés*, R.A.V.Q. 1775, et dépôt du projet de règlement;
- PA2025-069** Appropriation d'un montant de 270 000 \$ à même le fonds général;
- PA2025-070** Avis de motion relatif au *Règlement de l'agglomération sur des travaux de planification et de mise en oeuvre de la Vision de l'habitation municipale et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés*, R.A.V.Q. 1779, et dépôt du projet de règlement;
- PA2025-070** Appropriation d'un montant de 150 000 \$ à même le fonds général;
- EX2025-023** Avis de motion relatif au *Règlement de l'agglomération sur la mise à niveau des infrastructures et équipements sur le site d'ExpoCité et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés*, R.A.V.Q. 1786, et dépôt du projet de règlement;
- EX2025-023** Appropriation d'un montant de 207 400 \$ au fonds général;
- PA2025-043** *Règlement de l'agglomération sur des travaux d'aménagement de jardins communautaires et de développement de lieux et d'initiatives diverses relatives à l'agriculture urbaine de nature mixte et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés*, R.A.V.Q. 1743;
- TM2025-005** *Règlement modifiant le Règlement de l'agglomération sur la circulation et le stationnement relativement à l'exclusion de trois immeubles de la zone de permis de stationnement 12 dans le quartier Saint-Roch*, R.A.V.Q. 1755;
- GT2025-136** *Règlement de l'agglomération relativement à la réalisation d'un projet de logement social sur le lot numéro 6 436 820 du cadastre du Québec*, R.A.V.Q. 1772;

- GT2025-137** Règlements de l'agglomération relativement à la réalisation d'un projet de logement social sur le lot numéro 1 571 336 du cadastre du Québec, R.A.V.Q. 1773;
- GT2025-091** Règlements de l'agglomération relativement à la réalisation d'un projet de logement social sur les lots numéros 6 541 261, 6 541 262, 6 541 263, 6 541 264 et 6 541 265 du cadastre du Québec, R.A.V.Q. 1776;
- GM2025-001** Règlements de l'agglomération sur des travaux d'entretien, d'agrandissement, d'amélioration, de réfection, de rénovation, de restauration, de modernisation et d'aménagement des écocentres et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.A.V.Q. 1784.

SÉANCE DU 21 MAI 2025

- CU2025-069** Entente entre la Ville de Québec et le *Village Nordik du Port de Québec*, relative au versement d'une subvention et à la fourniture, à titre gratuit, de services municipaux, à titre d'assistance, dans le cadre de la tenue de l'événement *L'Oasis du Port de Québec*, en 2025;
- DE2025-012** Convention de financement entre la Ville de Québec et *Intellinox Technologies inc.*, relative à l'octroi d'un financement, dans le cadre du *Fonds local d'investissement*, pour réaliser le projet *Soutien à la commercialisation et à la croissance de l'entreprise*;
- RH2025-383** Modification à la nomenclature des emplois fonctionnaires;
- AP2025-184** Modification de la résolution CA-2024-0683 du 20 novembre 2024 - Adjudication de contrats pour le soutien et l'entretien annuel des progiciels G+ et V+ (Avis d'intention 91620);
- AP2025-195** Adjudication d'un contrat de services professionnels - Caractérisation des émissions atmosphériques - Complexe de valorisation énergétique (Appel d'offres public 92688);
- AP2025-196** Adjudication d'un contrat pour la fourniture de coffrets électriques (Appel d'offres public 92220);
- AP2025-204** Adjudication d'un contrat pour des travaux de réfection et de réparation de toitures de bâtiments (Appel d'offres public 92894);
- AP2025-207** Adjudication d'un contrat pour des travaux de réparation de structures de bâtiments (Appel d'offres public 92468);
- AP2025-208** Adjudication de contrats pour la fourniture et l'installation de panneaux acoustiques et de mobilier (Appel d'offres public 92114);
- AP2025-210** Adjudication de contrats pour des travaux d'entrepreneur général (Appel d'offres public 92672);
- CU2025-067** Entente entre la Ville de Québec et *Go le Grand défi inc.*, relative à la fourniture, à titre gratuit, de services municipaux et à l'achat de biens et services, à titre d'assistance, dans le cadre de la tenue du *1 000 KM du Grand défi Pierre Lavoie et La Boucle*, en 2025;

- CU2025-070** Entente entre la Ville de Québec et le *Festival d'opéra de Québec*, relative au versement d'une subvention et à la fourniture, à titre gratuit, de services municipaux, à titre d'assistance, dans le cadre de la tenue de l'événement *Festival d'opéra de Québec*, en 2025;
- DE2025-154** Avenant à l'entente intervenue le 16 avril 2024 entre la Ville de Québec et l'*Union canadienne des Moniales de l'Ordre de Sainte-Ursule*, afin de modifier les dates de fin et de réclamation finale du projet *Évaluation de la faisabilité d'un projet de bonification et de conversion des activités du Monastère des Ursulines*;
- DE2025-163** Entente intervenue le 4 décembre 2023 entre la Ville de Québec et *Alias, ligne de signalement inc.*, afin de modifier les dates de fin et de réclamation finale du projet *Commercialisation de la plateforme Alias hors de la province de Québec*;
- DE2025-164** Acquisition, de gré à gré ou par expropriation, à des fins municipales, d'une servitude sur un immeuble situé en bordure du chemin Sainte-Foy, connu et désigné comme étant une partie du lot 1 665 942 du cadastre du Québec, relativement au projet de réseau structurant de transport en commun de la Ville de Québec (*TramCité*) – Arrondissement de Sainte-Foy-Sillery-Cap-Rouge;
- PA2025-075** Entente entre la Ville de Québec et la *Coopérative d'habitation du Haut-de-la-Rue*, relative au versement d'une aide financière, dans le cadre du *Programme d'habitation abordable Québec*, afin de permettre la construction d'un bâtiment de 57 unités de logement situé au 1011, avenue Larue, à Québec;
- PA2025-081** Approbation du *Règlement n° 394-2025 relatif au plan d'implantation et d'intégration architecturale applicable au coeur villageois et aux bâtiments patrimoniaux de valeur forte, supérieure ou exceptionnelle* de la Ville de L'Ancienne-Lorette aux fins de la délivrance du certificat de conformité au *Schéma d'aménagement et de développement révisé de l'agglomération de Québec*;
- PA2025-083** Approbation du *Règlement n° 395-2025 modifiant le Règlement sur les permis et certificats n° 86-2008 et le Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (P.I.I.A.) n° V-1019-91* de la Ville de L'Ancienne-Lorette aux fins de la délivrance du certificat de conformité au *Schéma d'aménagement et de développement révisé de l'agglomération de Québec*;
- PA2025-087** Prise d'acte de la décision relative à la demande d'autorisation pour la démolition d'un immeuble patrimonial sis au 1314, avenue du Lac-Saint-Charles à Québec, et confirmation que le conseil d'agglomération n'entend pas se prévaloir du pouvoir de désaveu;
- RH2025-316** Approbation du contrat d'engagement entre la Ville de Québec et monsieur Julien Lefrançois à titre de greffier et directeur du Service du greffe et des archives (15900);
- RH2025-394** Approbation du renouvellement du recueil des conditions de travail du personnel occasionnel non syndiqué d'*ExpoCité 2024-2028*;

- RH2025-418** Prise d'acte de l'entente intervenue entre le *Syndicat des fonctionnaires municipaux de Québec - Secteur B* et les représentants de la Ville de Québec concernant la modification de l'annexe E de la *Convention collective 2020–2024*;
- RH2025-432** Prise d'acte de l'entente intervenue entre l'*Alliance du personnel professionnel de la Ville de Québec* et les représentants de la Ville de Québec concernant la modification de l'annexe G de la *Convention collective entre la Ville de Québec et l'Alliance du personnel professionnel de la Ville de Québec*;
- RH2025-339** Approbation du renouvellement du recueil des *Conditions de travail du personnel de direction de la Ville de Québec 2024-2028*;
- RH2025-445** Approbation du renouvellement du recueil des *Conditions de travail des cadres de la Direction générale et des directeurs de service et d'arrondissement de la Ville de Québec 2024-2028*;
- GT2025-156** Avis de motion relatif au *Règlement de l'agglomération relativement à la réalisation d'un projet de logement social sur les lots numéros 1 224 283 et 6 648 351 et une partie du lot numéro 3 619 931 du cadastre du Québec, R.A.V.Q. 1785*, et dépôt du projet de règlement;
- TM2025-108** Avis de motion relatif au *Règlement modifiant le Règlement de l'agglomération sur la circulation et le stationnement relativement aux limites de vitesse, R.A.V.Q. 1789*, et dépôt du projet de règlement;
- PQ2025-012** Avis de motion relatif au *Règlement modifiant le Règlement de l'agglomération sur la protection des prises d'eau et le Règlement de l'agglomération sur les pesticides, les engrais et les composts relativement à l'application de pesticides, d'engrais et de compost à proximité des plans d'eau et des sources d'eau potable, R.A.V.Q. 1742*, et dépôt du projet de règlement;
- TM2025-098** Avis de motion relatif au *Règlement modifiant le Règlement de l'agglomération sur la circulation et le stationnement relativement à l'interdiction d'effectuer un virage à droite au feu rouge, R.A.V.Q. 1787*, et dépôt du projet de règlement;
- PA2025-001** *Règlement modifiant le Règlement de l'agglomération sur l'utilisation de l'eau potable, R.A.V.Q. 1666*;
- GT2025-006** *Règlement de l'agglomération relativement à la réalisation d'un projet de logement social sur le lot numéro 5 343 416 du cadastre du Québec, R.A.V.Q. 1720*;
- TM2025-113** *Règlement modifiant le Règlement de l'agglomération sur la circulation et le stationnement relativement aux passages pour piétons et aux feux de circulation, R.A.V.Q. 1752*;
- PA2025-073** *Règlement de l'agglomération sur des travaux de nature mixte d'élaboration et de mise en oeuvre du Plan de transition et d'action climatique et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.A.V.Q. 1774*;
- PA2025-069** *Règlement de l'agglomération sur des travaux de nature mixte de planification et de mise en oeuvre de la Vision de l'habitation municipale et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.A.V.Q. 1775*;

TE2025-005 *Règlement de l'agglomération sur des travaux de réfection et de mise aux normes de l'usine de traitement d'eau potable de Sainte-Foy et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.A.V.Q. 1777;*

PA2025-070 *Règlement de l'agglomération sur des travaux de planification et de mise en oeuvre de la Vision de l'habitation municipale et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.A.V.Q. 1779;*

EX2025-023 *Règlement de l'agglomération sur la mise à niveau des infrastructures et équipements sur le site d'ExpoCité et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.A.V.Q. 1786.*

QUE le conseil municipal mandate le maire ou son représentant conformément à la résolution 263-21 afin de représenter la Ville de L'Ancienne-Lorette lors des prochaines séances du conseil d'agglomération concernant l'adoption de résolutions et de règlements, le cas échéant, prenant pour acquis que les membres du conseil auront reçu les documents à l'appui des délibérations des séances du conseil d'agglomération et auront eu l'occasion de se prononcer sur ces sujets lors des prochaines séances de la commission de l'administration.

ADOPTÉE

103-25 4. APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 29 AVRIL 2025 ET DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 13 MAI 2025

CONSIDÉRANT que les procès-verbaux de la séance ordinaire du 29 avril 2025 et de la séance extraordinaire du 13 mai 2025 ont été remis à chaque membre du conseil, conformément à l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes* (R.L.R.Q., c. C-19);

CONSIDÉRANT que les règles édictées par cet article ont été respectées et que la greffière est dispensée d'en faire lecture;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'approuver les procès-verbaux de la séance ordinaire du 29 avril 2025 et de la séance extraordinaire du 13 mai 2025;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par Sébastien Hallé, appuyé par Isabelle Grenier et résolu :

D'APPROUVER les procès-verbaux de la séance ordinaire du 29 avril 2025 et de la séance extraordinaire du 13 mai 2025.

ADOPTÉE

104-25 5. RECOUVREMENT DU DROIT DE MUTATION ET DE TAXES FONCIÈRES SUR LE LOT 6 437 301

CONSIDÉRANT qu'en date de ce jour, le propriétaire du lot 6 437 301 n'a pas acquitté le droit de mutation de l'année 2022 ni le solde des taxes foncières pour les années 2023 à 2025;

CONSIDÉRANT que ce propriétaire a été dûment mis en demeure de remédier à la situation, le 14 février 2025;

CONSIDÉRANT qu'il s'avère primordial de préserver les droits et intérêts de la Ville;

CONSIDÉRANT que le délai de prescription applicable aux procédures judiciaires en recouvrement du droit de mutation et de taxes foncières, est de trois ans, de sorte qu'il faut agir avec célérité pour protéger les créances municipales;

CONSIDÉRANT qu'afin de procéder au recouvrement des sommes dues, des procédures judiciaires à la Cour municipale de Québec devront être intentées;

CONSIDÉRANT que la préparation des actes de procédure et les représentations à la Cour seront effectuées par le Service du greffe;

CONSIDÉRANT que le solde impayé en date du 16 avril 2025 est de 8 555,51 \$ pour le lot 6 437 301;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par Nicolas St-Gelais, appuyé par Isabelle Grenier et résolu :

D'AUTORISER le Service du greffe à déposer toutes les procédures judiciaires nécessaires à la Cour municipale de Québec pour le recouvrement des sommes dues sur le lot 6 437 301 et à faire exécuter le jugement qui pourra être rendu, le cas échéant.

ADOPTÉE

105-25 6. AUTORISATION DE SIGNATURE D'UN CONTRAT DE TRAVAIL POUR UN CHARGÉ DE PROJET EN RÉGLEMENTATION

CONSIDÉRANT que la réforme urbanistique à laquelle la Ville procède actuellement comporte de nombreux projets;

CONSIDÉRANT que les services des ressources humaines et de l'urbanisme jugent opportun de renouveler le poste contractuel de chargé de projet en réglementation;

CONSIDÉRANT que monsieur Antoine Lemens travaille sur le projet de réglementation depuis le 1^{er} septembre 2024;

CONSIDÉRANT que ce dernier possède toutes les qualifications requises pour poursuivre le mandat;

CONSIDÉRANT que le contrat est pour la période du 1^{er} juin 2025 au 31 mai 2026.

CONSIDÉRANT que la rémunération de monsieur Lemens est celle prévue à la classe d'emploi 1, échelon 2 de la Politique des cadres

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par Charles Guérard, appuyé par Isabelle Grenier et résolu :

D'AUTORISER le directeur général, ou en son absence, le directeur général adjoint, à signer le contrat de travail de monsieur Lemens, le tout selon les modalités qui y sont prévues.

ADOPTÉE

106-25 7. CRÉATION D'UN POSTE DE SPÉCIALISTE AUX BÂTIMENTS ET NOMINATION DE MONSIEUR YVES DUMONT

CONSIDÉRANT qu'en raison des enjeux techniques et technologiques grandissants, le Service des ressources humaines juge opportun d'ajouter un nouveau type d'emploi dans la convention collective des cols bleus;

CONSIDÉRANT que, conformément aux dispositions prévues à la convention collective des employés cols bleus, le poste est accordé à l'employé ayant le plus d'ancienneté et possédant les qualifications requises;

CONSIDÉRANT qu'après analyse, monsieur Yves Dumont fait partie des employés répondant aux exigences du poste de spécialiste aux bâtiments;

CONSIDÉRANT que ce dernier possède un DEC en génie mécanique et travaille au sein de l'équipe des travaux publics depuis le 9 décembre 2009, dont 13 années aux bâtiments;

CONSIDÉRANT que, conformément à l'échelle salariale prévue à la convention collective en vigueur, le taux horaire applicable est la classe grade 7, échelon 5;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par Isabelle Grenier, appuyé par Charles Guérard et résolu :

D'AJOUTER le poste de spécialiste aux bâtiments dans la convention collective des cols bleus au grade 7.

DE PROCÉDER à la nomination de monsieur Yves Dumont à titre de spécialiste aux bâtiments au Service des travaux publics, et ce, à compter du 12 mai 2025.

ADOPTÉE

107-25 8. DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE – 991, RUE ÉCHO

CONSIDÉRANT la demande de dérogation mineure présentée par monsieur Pierre Pissinis, représentant par procuration de madame Renée Lanoue-Larue, propriétaire du 991, rue Écho à L'Ancienne-Lorette;

CONSIDÉRANT que la demande concerne le lot 1 311 688 du cadastre du Québec, situé dans la zone R-A/B₅₁;

CONSIDÉRANT que la demande vise à permettre l'agrandissement du bâtiment avec une marge de recul avant de 4,3 mètres, alors que le minimum prescrit par le *Règlement de zonage n° V-965-89* est de 6,1 mètres;

CONSIDÉRANT le plan projet d'implantation préparé par monsieur Marc-André Bouchard, arpenteur-géomètre, portant la minute 1074, daté du 25 avril 2025 et les plans d'architecture produits par Dennys Veilleux portant le numéro EZ2515 ECHO, datés du 21 avril 2025;

CONSIDÉRANT que les propriétaires souhaitent augmenter la superficie habitable du bâtiment;

CONSIDÉRANT que les arbres matures situés en cour avant seront préservés dans le cadre des travaux;

CONSIDÉRANT que l'agrandissement proposé, ainsi que la pose de nouveaux revêtements, auront pour effet de revitaliser l'apparence de la résidence dans son ensemble;

CONSIDÉRANT que le comité consultatif d'urbanisme a étudié le dossier et a effectué une recommandation favorable au conseil municipal;

CONSIDÉRANT que la demande de dérogation mineure, si elle était refusée, aurait pour effet de porter préjudice aux propriétaires;

CONSIDÉRANT que l'acceptation de la demande de dérogation mineure n'a pas pour effet de porter atteinte à la jouissance du droit de propriété des propriétaires des immeubles voisins;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par Nicolas St-Gelais, appuyé par Johanne Laurin et résolu :

LE PRÉAMBULE fait partie intégrante de la résolution.

D'ACCORDER la demande visant à permettre l'agrandissement du bâtiment avec une marge de recul avant de 4,3 mètres.

ADOPTÉE

108-25 9. DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE – 1500, RUE DES MÉTAIRIES

CONSIDÉRANT la demande de dérogation mineure présentée par monsieur Yves Paradis, propriétaire du 1500, rue des Métairies à L'Ancienne-Lorette;

CONSIDÉRANT que la demande concerne le lot 1 779 616 du cadastre du Québec, situé dans la zone R-A/B_{48A};

CONSIDÉRANT que la demande vise à permettre qu'une aire de stationnement empiète de 4,4 mètres devant la façade du bâtiment principal, alors que le maximum prescrit par le *Règlement de zonage n° V-965-89* est de 3,5 mètres;

CONSIDÉRANT les plans d'architecture produits par monsieur Pierre Breton, architecte, datés du 28 mars 2025;

CONSIDÉRANT que le propriétaire a procédé, au printemps 2024, à l'agrandissement de son entrée charretière, afin de faciliter le stationnement de deux véhicules côte à côte (largeur totale de 6,1 mètres);

CONSIDÉRANT que ce dernier souhaite désormais aménager un portique d'entrée à son bâtiment principal, ce qui entraînerait un empiètement excédant la largeur maximale autorisée par la réglementation en vigueur;

CONSIDÉRANT que le comité consultatif d'urbanisme a étudié le dossier et a effectué une recommandation favorable au conseil municipal;

CONSIDÉRANT que la demande de dérogation mineure, si elle était refusée, aurait pour effet de porter préjudice aux propriétaires;

CONSIDÉRANT que l'acceptation de la demande de dérogation mineure n'a pas pour effet de porter atteinte à la jouissance du droit de propriété des propriétaires des immeubles voisins;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par Isabelle Grenier, appuyé par Charles Guérard et résolu :

LE PRÉAMBULE fait partie intégrante de la résolution.

D'ACCORDER la demande visant à permettre qu'une aire de stationnement empiète de 4,4 mètres devant la façade du bâtiment principal.

ADOPTÉE

109-25 10. DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE – 1858, RUE DAMIRON

CONSIDÉRANT la demande de dérogation mineure présentée par monsieur Guillaume Pelletier, propriétaire du 1858, rue Damiron à L'Ancienne-Lorette;

CONSIDÉRANT que la demande concerne le lot 1 312 186 du cadastre du Québec, situé dans la zone R-A/A₂;

CONSIDÉRANT que la demande vise à permettre la construction d'un garage isolé en cour arrière, alors que les garages isolés sont prohibés dans la zone R-A/A₂, le tout tel qu'illustré sur les plans déposés par le requérant le 14 avril 2025;

CONSIDÉRANT que le propriétaire souhaite construire un garage isolé en cour arrière, en remplacement de la remise existante, afin d'y entreposer des articles domestiques, ainsi qu'un véhicule;

CONSIDÉRANT que l'emplacement projeté du garage, ainsi que ses dimensions, respectent les dispositions générales applicables aux garages isolés, tel que prévu au *Règlement de zonage no V-965-89*;

CONSIDÉRANT que le comité consultatif d'urbanisme a étudié le dossier et a effectué une recommandation favorable au conseil municipal;

CONSIDÉRANT que la demande de dérogation mineure, si elle était refusée, aurait pour effet de porter préjudice aux propriétaires;

CONSIDÉRANT que l'acceptation de la demande de dérogation mineure n'a pas pour effet de porter atteinte à la jouissance du droit de propriété des propriétaires des immeubles voisins;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par Sébastien Hallé, appuyé par Nicolas St-Gelais et résolu :

LE PRÉAMBULE fait partie intégrante de la résolution.

D'ACCORDER la demande visant à permettre la construction d'un garage isolé en cour arrière.

ADOPTÉE

110-25 11.

RÈGLEMENT N° 398-2025 RELATIF À LA LUTTE CONTRE L'AGRILE DU FRÊNE ET ÉTABLISSANT UN PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE POUR L'ABATTAGE – ADOPTION

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion du règlement a été donné à la séance du 29 avril 2025, que le projet de règlement a été présenté et déposé à cette même séance;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'adopter le *Règlement n° 398-2025 relatif à la lutte contre l'agrile du frêne et établissant un programme d'aide financière pour l'abattage*;

CONSIDÉRANT que les dispositions de l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* ont été respectées et que les membres du conseil municipal déclarent avoir pris connaissance du règlement et renoncent à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par Johanne Laurin, appuyé par Josée Ossio et résolu :

D'ADOPTER le *Règlement n° 398-2025 relatif à la lutte contre l'agrile du frêne et établissant un programme d'aide financière pour l'abattage*.

ADOPTÉE

111-25 12. **APPROBATION DES COMPTES À PAYER POUR LE MOIS D'AVRIL 2025 ET DE LA LISTE DES DÉPENSES PAR APPROBATEURS**

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'approuver la liste des comptes à payer pour le mois d'avril 2025 comme suit :

ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT

– Rémunération et remises	620 052,69 \$
– Biens et services	1 029 704,22 \$
– Remboursement aux employés	607,73 \$

REMBOURSEMENTS

– Taxes et activités des loisirs	5 157,34 \$
----------------------------------	-------------

ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT

– Immobilisations	<u>704 590,83 \$</u>
-------------------	----------------------

TOTAL **2 360 112,81 \$**

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par Josée Ossio, appuyé par Sébastien Hallé et résolu :

D'APPROUVER la liste des comptes à payer pour le mois d'avril 2025, d'en autoriser et ratifier les paiements.

DE DÉPOSER la liste des dépenses par approbateurs.

ADOPTÉE

112-25 13. **DÉPÔT DU RAPPORT SEMESTRIEL DE LA TRÉSORIÈRE – EXERCICE FINANCIER 2025 - PREMIÈRE PROJECTION**

Conformément à l'article 105.4 de la *Loi sur les cités et villes*, la trésorière de la Ville dépose et explique le rapport semestriel pour la première projection budgétaire de l'exercice financier de l'année 2025.

Ce rapport fait mention des revenus et des dépenses réelles au 30 avril 2025.

113-25 14. **DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE « PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE AU DÉVELOPPEMENT DES TRANSPORTS ACTIFS DANS LES PÉRIMÈTRES URBAINS (TAPU) » PROJET 2025 - AVENUE JULES-VERNE**

CONSIDÉRANT que le Programme d'aide financière au développement des transports actifs dans les périmètres urbains (TAPU) vise à accroître la part modale des déplacements actifs en milieu urbain et à réduire les émissions de gaz à effet de serre (GES) associées aux déplacements des personnes;

CONSIDÉRANT que les membres du conseil ont pris connaissance des modalités d'application du Programme d'aide financière au développement des transports actifs dans les périmètres urbains (TAPU);

CONSIDÉRANT que la Ville doit respecter les lois et règlements en vigueur, et obtenir les autorisations requises avant l'exécution du projet;

CONSIDÉRANT que le projet mentionné précédemment, et déposé relativement à ce programme, est estimé à 215 659 \$ taxes nettes, et que l'aide financière demandée au Ministère est de 107 830 \$;

CONSIDÉRANT que la Ville autorise le dépôt de la demande d'aide financière, confirme sa contribution financière au projet et autorise un de ses représentants à signer cette demande;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par Charles Guérard, appuyé par Johanne Laurin et résolu :

QUE le conseil municipal de la Ville autorise la présentation d'une demande d'aide financière; confirme avoir lu et compris les modalités d'application du programme; confirme son engagement à faire réaliser le projet admissible selon les modalités en vigueur, reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée; certifie que la greffière ou en son absence ou incapacité d'agir, l'assistante-greffière est dûment autorisée à signer tout document ou entente, incluant la convention d'aide financière, si applicable, à cet effet avec la ministre des Transports et de la Mobilité durable.

ADOPTÉE

114-25 15. **DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE « PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE DU FONDS DE LA SÉCURITÉ ROUTIÈRE (PAFFSR) » - PROJET 2025 - AVENUE JULES-VERNE**

CONSIDÉRANT que le Programme d'aide financière du Fonds de la sécurité routière (PAFFSR) vise à soutenir financièrement les initiatives et les projets permettant d'améliorer la sécurité routière et ceux qui viennent en aide aux victimes de la route;

CONSIDÉRANT que les membres du conseil ont pris connaissance des modalités d'application du Programme d'aide financière du Fonds de la sécurité routière (PAFFSR);

CONSIDÉRANT que les membres du conseil s'engagent à respecter les modalités d'application du Programme d'aide financière du Fonds de la sécurité routière (PAFFSR);

CONSIDÉRANT que la Ville doit respecter les lois et règlements en vigueur, et obtenir les autorisations requises avant l'exécution du projet;

CONSIDÉRANT que le projet mentionné précédemment, et déposé relativement à ce programme, est estimé à 215 659 \$ toutes taxes incluses, et que l'aide financière demandée au Ministère est de 172 527,20 \$;

CONSIDÉRANT que la Ville autorise le dépôt de la demande d'aide financière, confirme sa contribution financière au projet et autorise un de ses représentants à signer cette demande;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par Johanne Laurin, appuyé par Charles Guérard et résolu :

QUE le conseil municipal de la Ville autorise la présentation d'une demande d'aide financière; confirme avoir lu et compris les modalités d'application du programme; confirme son engagement à faire réaliser le projet admissible selon les modalités en vigueur, reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée; certifie que la greffière ou en son absence ou incapacité d'agir, l'assistante-greffière est dûment autorisée à signer tout document ou entente incluant la convention d'aide financière, si applicable, à cet effet avec la ministre des Transports et de la Mobilité durable.

ADOPTÉE

16. PÉRIODE DE QUESTIONS

115-25 17. LEVÉE DE LA SÉANCE

CONSIDÉRANT que l'ordre du jour a été traité;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par Josée Ossio appuyé par Charles Guérard et résolu :

DE LEVER la séance, il est 20h47.

ADOPTÉE

Gaétan Pageau
Maire

Me Myriam Kelly
Assistante-greffière



Ville de L'Ancienne-Lorette

PROCÈS-VERBAL de la séance extraordinaire du conseil municipal ayant eu lieu à l'hôtel de ville de L'Ancienne-Lorette, mardi le 3 juin 2025 à 16h.

Sont présents: Monsieur Gaétan Pageau, maire
Madame Josée Ossio
Madame Isabelle Grenier
Madame Johanne Laurin
Monsieur Charles Guérard
Monsieur Sébastien Hallé
Monsieur Nicolas St-Gelais
tous conseillers et formant quorum

Sont également présents: Monsieur Philippe Millette, directeur général
Me Marie-Hélène Leblanc-Bourque, greffière
Madame Anick Marceau, trésorière

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur Gaétan Pageau, maire, souhaite la bienvenue à tous et procède à l'ouverture de la séance.

116-25 2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par Josée Ossio, appuyé par Nicolas St-Gelais et résolu :

QUE l'ordre du jour soit :

1. Ouverture de la séance;
2. Adoption de l'ordre du jour;
3. Attribution d'un contrat pour des travaux de construction pour l'aménagement du Corridor Lorettain – Phase 1A;
4. Période de questions;
5. Levée de la séance.

ADOPTÉE

117-25 3. ATTRIBUTION D'UN CONTRAT POUR DES TRAVAUX DE CONSTRUCTION POUR L'AMÉNAGEMENT DU CORRIDOR LORETTAIN – PHASE 1A

CONSIDÉRANT que le Corridor lorettain a été désigné comme équipement d'intérêt collectif de l'agglomération de Québec dans la Gazette officielle du Québec du 7 août 2024;

CONSIDÉRANT qu'il totalisera 2,5 kilomètres de pistes cyclables asphaltées en site propre et 3,2 kilomètres de sentiers piétonniers en gravier, le tout situé sur les terrains du ministère des Transports et de la Mobilité Active, pour lesquels la Ville dispose d'une permission d'occupation renouvelable;

CONSIDÉRANT que la Ville a déposé, à l'automne 2024, une demande d'aide financière à la Communauté métropolitaine de Québec pour un appel de projets dans le cadre de la Trame verte et bleue métropolitaine. Le 20 février dernier, la CMQuébec a confirmé une aide financière de 4 millions \$ pour la réalisation du Corridor Lorettain;

CONSIDÉRANT que, conformément à l'Entente relative à la délégation de compétence dans le cadre de la planification et de la réalisation du corridor lorettain sur le territoire de l'agglomération de Québec, la Ville a entrepris des travaux de conception et de plans et devis du Corridor lorettain;

CONSIDÉRANT qu'en prévision de l'attribution d'un contrat pour les travaux d'aménagement du Corridor Lorettain – phase 1A, le Service des travaux publics a procédé à un appel d'offres public le 24 avril dernier sur le site SEAO (système électronique d'appel d'offres) et dans le Journal de Québec;

CONSIDÉRANT que lors de l'ouverture des soumissions, le 28 mai 2025, la Ville a reçu cinq soumissions, soit :

Compagnie	Montant soumis (taxes incluses)
Construction et pavage Portneuf inc.	3 970 185,55 \$
Gilles Audet excavation inc.	4 009 555,77 \$
Groupe FJH Construction inc.	4 185 135,59 \$
Maxi-Paysage inc.	4 553 052,54 \$
Les Entreprises P.N.P. inc.	4 796 248,24 \$

CONSIDÉRANT que, après analyse des soumissions par le service du greffe ainsi que la firme Pluritec ltée., la compagnie Construction et Pavage Portneuf inc. est le plus bas soumissionnaire conforme pour un montant total de 3 970 185,55 \$, taxes incluses;

CONSIDÉRANT que la subvention maximale de 4 000 000 \$ octroyée par la Communauté Métropolitaine de Québec sera applicable aux dépenses du projet, suivant les modalités de l'entente à venir entre la Ville et la CMQuébec;

CONSIDÉRANT que la somme de 3 625 308,25 \$ taxes nettes, nécessaire à l'octroi du contrat pour les travaux d'aménagement du Corridor Lorettain – phase 1A, sera couverte par la subvention lorsqu'elle sera encaissée et dans l'intervalle est disponible à l'excédent de fonctionnement (surplus);

CONSIDÉRANT que le projet sera financé par l'agglomération de Québec, suivant les modalités de l'entente intermunicipale entre la Ville de Québec et la Ville de L'Ancienne-Lorette, relative à la délégation de compétence dans le cadre de la planification et de la réalisation du corridor lorettain sur le territoire de l'agglomération de Québec;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par Charles Guérard, appuyé par Isabelle Grenier et résolu :

D'ATTRIBUER le contrat pour les travaux d'aménagement du Corridor Lorettain – phase 1A, à la compagnie Construction et Pavage Portneuf au montant de 3 970 185,55 \$, toutes taxes incluses, conditionnellement à son autorisation par le comité exécutif de la Ville de Québec, dans le respect des modalités prévues à l'Entente relative à la délégation de compétence dans le cadre de la planification et de la réalisation du corridor lorettain sur le territoire de l'agglomération de Québec.

DE CONSTITUER une réserve au montant de 794 037,11 \$ taxes incluses correspondant à 20 % du montant total de la soumission pour toutes demandes de travaux de supplémentaires, lesquelles demandes devront, au préalable, avoir été autorisées par le directeur général, et ce, en conformité avec le règlement en matière de délégation, de contrôle et de suivi budgétaires.

D'AUTORISER la trésorière ou en son absence ou incapacité d'agir l'assistante-trésorière à effectuer tous les paiements concernant les demandes qui proviendront de la compagnie, sur production des documents requis.

ADOPTÉE

4. PÉRIODE DE QUESTIONS

118-25 5. LEVÉE DE LA SÉANCE

CONSIDÉRANT que l'ordre du jour a été traité;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par Johanne Laurin appuyé par Isabelle Grenier et résolu :

DE LEVER la séance, il est 16h07.

ADOPTÉE

Gaétan Pageau
Maire

Me Marie-Hélène Leblanc Bourque
Greffière

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE 1429, RUE DE LA FERME

Localisation



Site visé

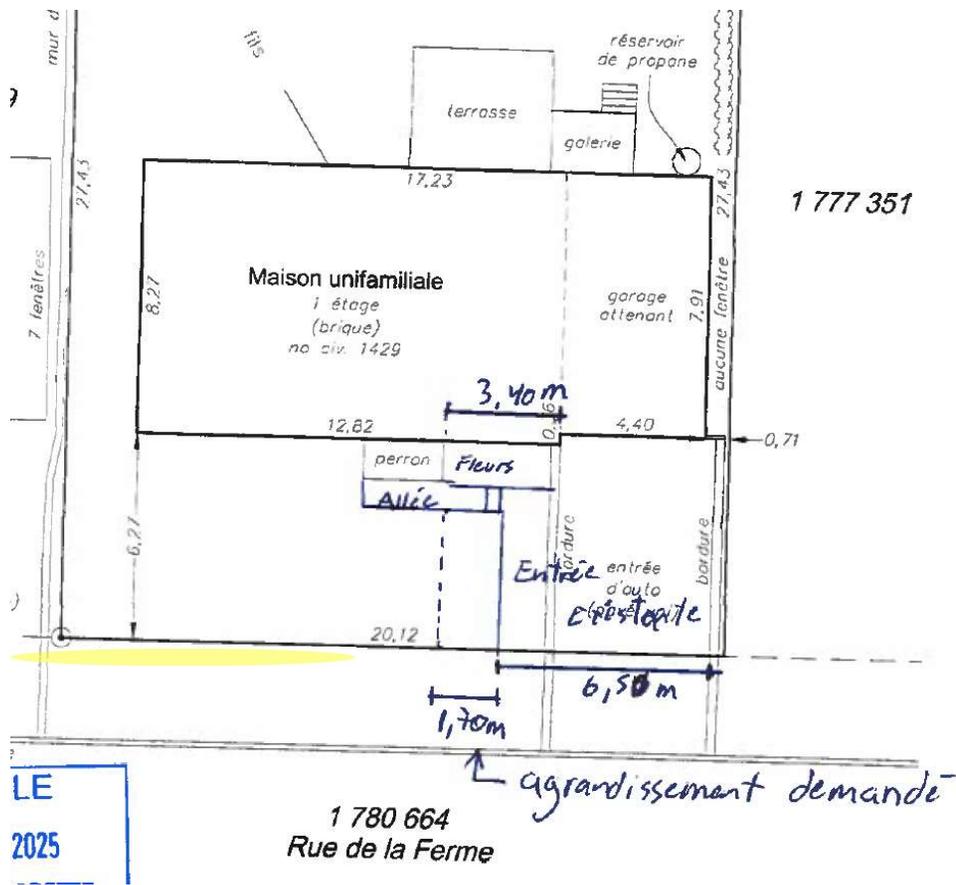


NATURE DE LA DEMANDE

Permettre une aire de stationnement et une ouverture à la rue d'une largeur de 8,2 mètres pour une habitation unifamiliale, alors que le maximum prescrit par le *Règlement de zonage no V-965-89* est de 6,1 mètres.



ÉLARGISSEMENT



LE
2025

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE 1765, ROUTE DE L'AÉROPORT

Localisation

Zone C-C/A₁ - Usages autorisés :

- Commerce de voisinage (c₁)
- Commerce centre-ville (c₂)
- **Commerce artériel (c₄)**
- Commerce artériel à usages restreints (c₄₋₁)



Localisation



Site visé



Site visé



Site visé



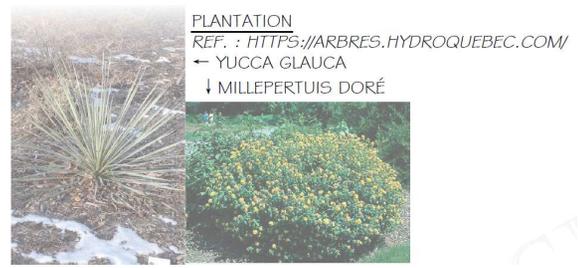
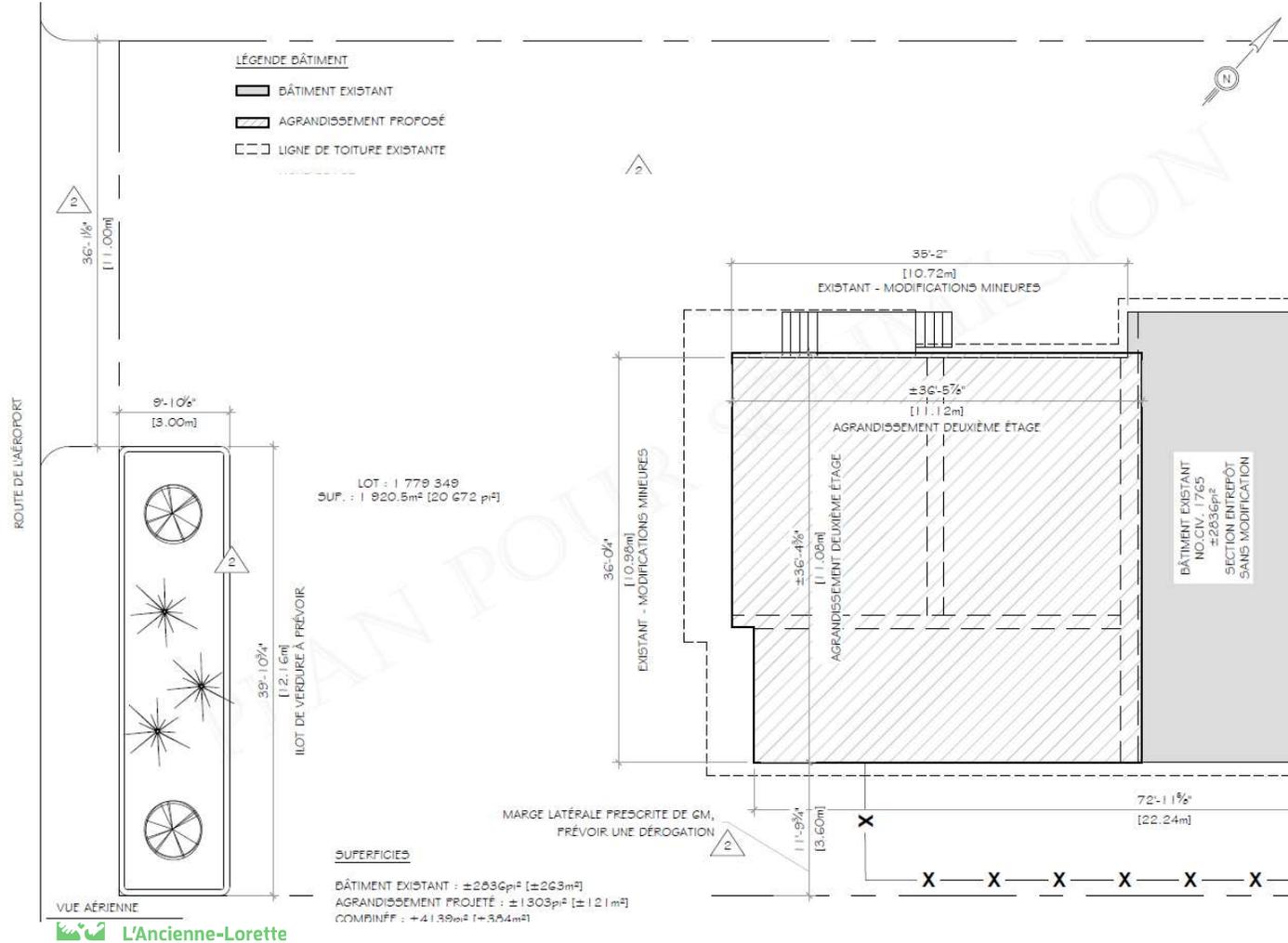
Clôture installée en 2021 (2,5 mètres de haut)



NATURE DE LA DEMANDE

Permettre l'exhaussement (ajout d'étage) du bâtiment principal commercial pour y ajouter des bureaux administratifs, ainsi que la rénovation extérieure du bâtiment principal avec une marge de recul latérale de 3,6 mètres, alors que le minimum prescrit par le *Règlement de zonage no V-965-89* est égal à la hauteur du mur adjacent, soit 6 mètres.

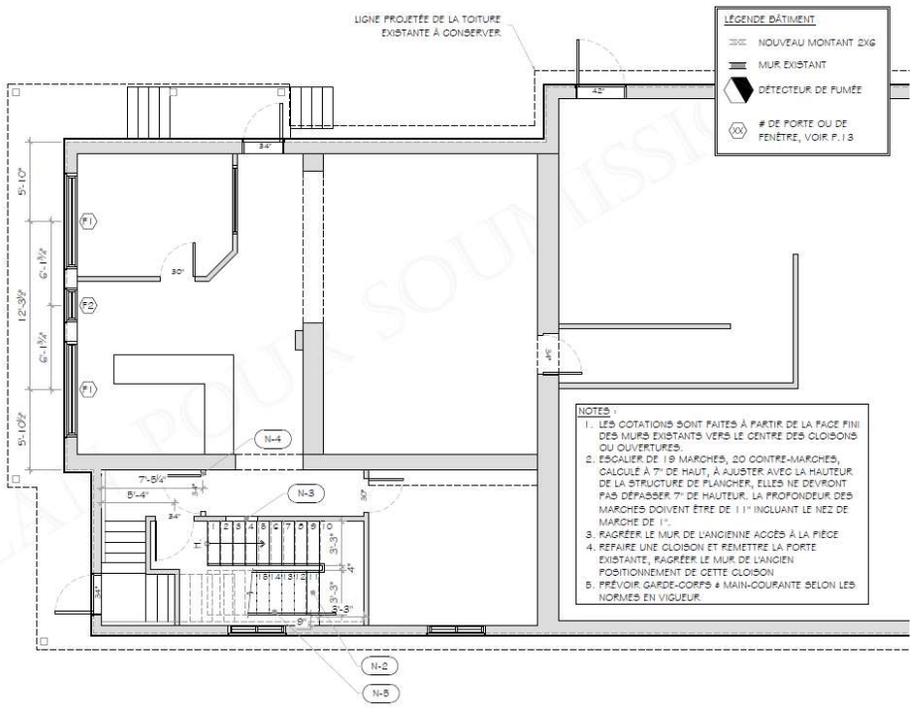
Implantation



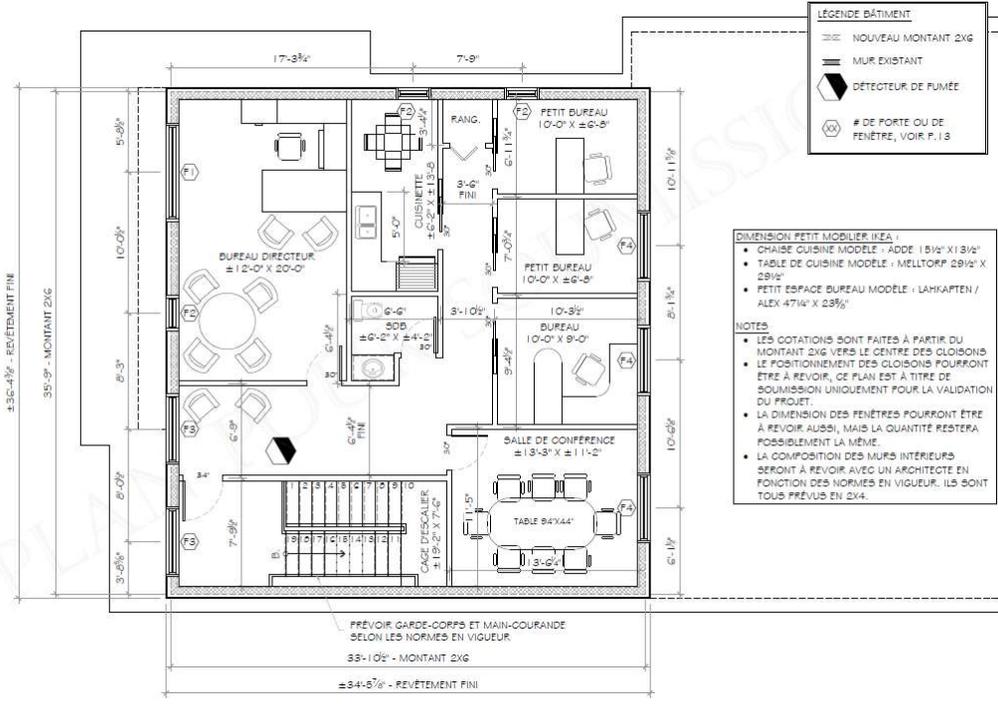
- ✳ PLANTATION DU NOM DE YUCCA GLAUCA BAÏONNETTE, ZONE 4b
HAUTEUR 1m, LARGEUR 1m
HUMIDITÉ DU SOL TEXTURE GROSSIÈRE, EXPOSITION ENSOLEILLÉ
- ⊗ PLANTATION FEUILLU DU NOM DE HYPERICUM FRONDOSUM (MILLEPERTUIS DORÉ), ZONE 4B
HAUTEUR 1M, LARGEUR 1M
HUMIDITÉ DU SOL FAIBLE, EXPOSITION ENSOLEILLÉ

Plan type des niveaux

Rez-de-chaussée



Étage

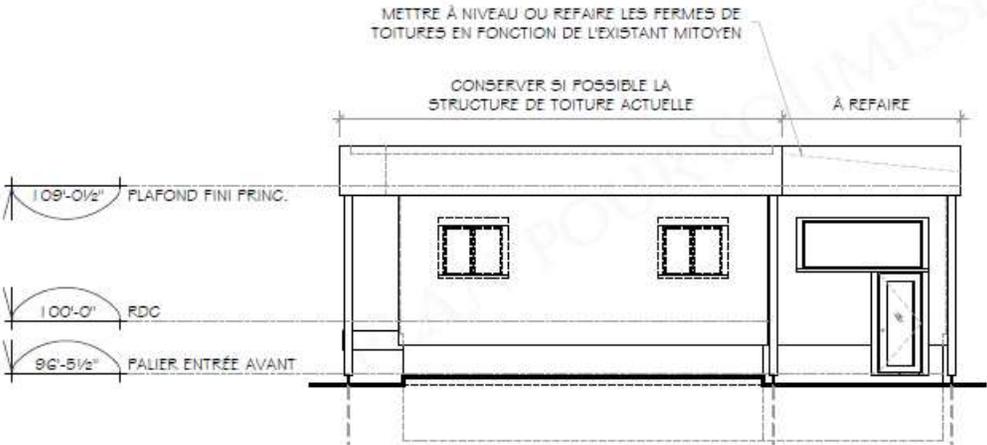


Élévation avant

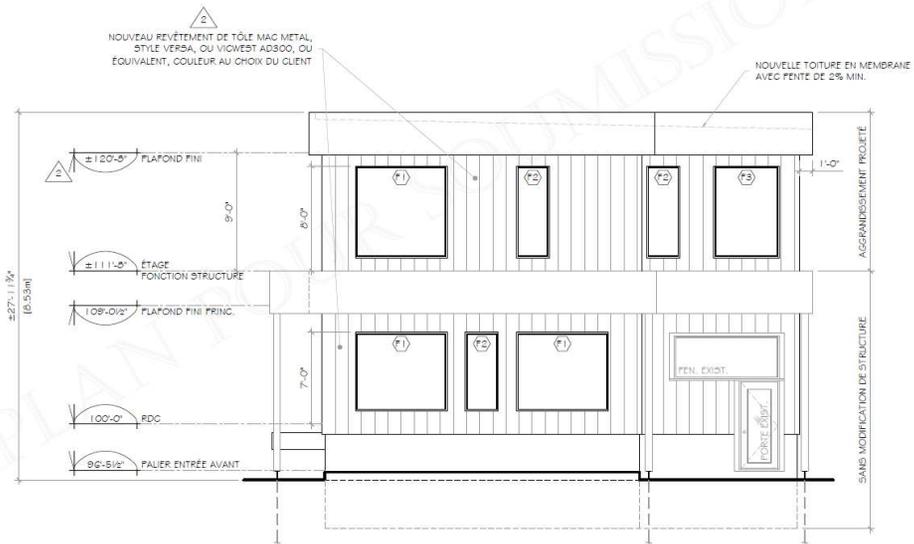
Existant

NOTES :

- TOUT LE REVÊTEMENT SERA RETIRER À REFAIRE
- LES FENÊTRES EN FAÇADE SERONT REMPLACÉES PAR DES VITRINES PLUS GRANDES
- AJOUT D'UN DEUXIÈME ÉTAGE POUR DES BUREAUX



Proposé

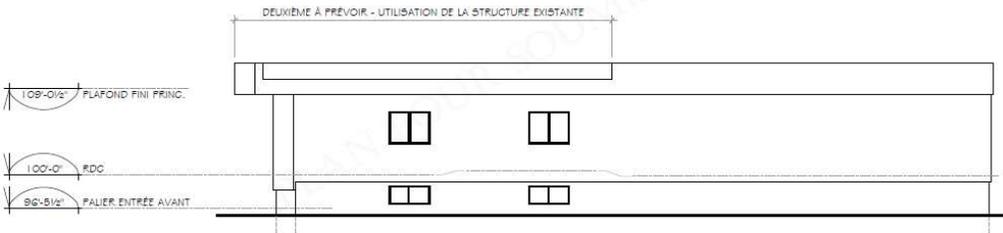


Élévation latérale droite

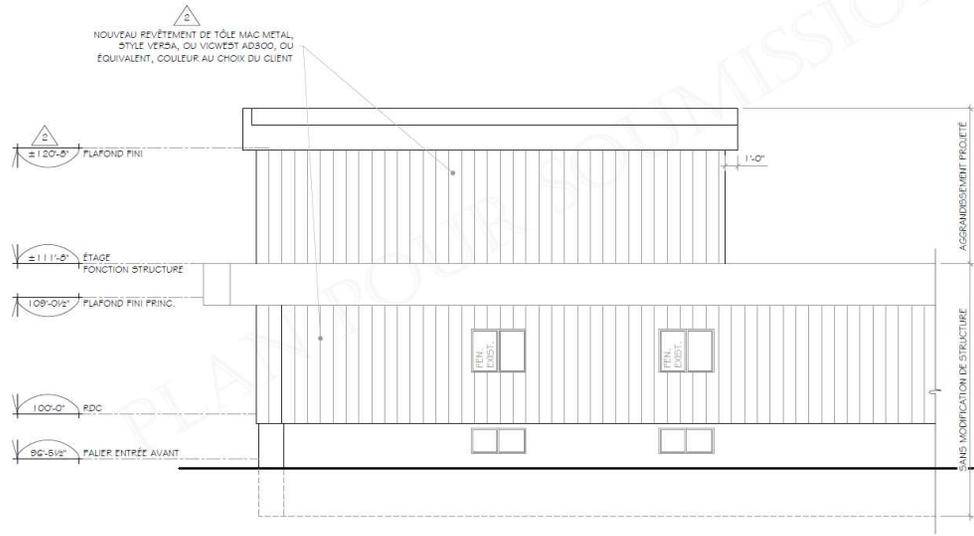
Existant

NOTES :

- TOUT LE REVÊTEMENT SERA RETIRER À REFAIRE
- LES FENÊTRES EN FAÇADE SERONT REMPLACÉES PAR DES VITRINES PLUS GRANDES
- AJOUT D'UN DEUXIÈME ÉTAGE POUR DES BUREAUX



Proposé

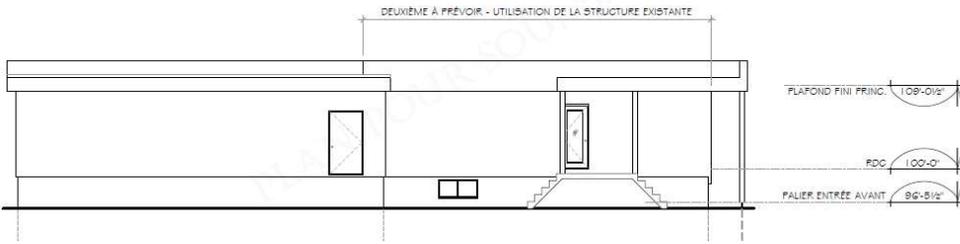


Élévation latérale gauche

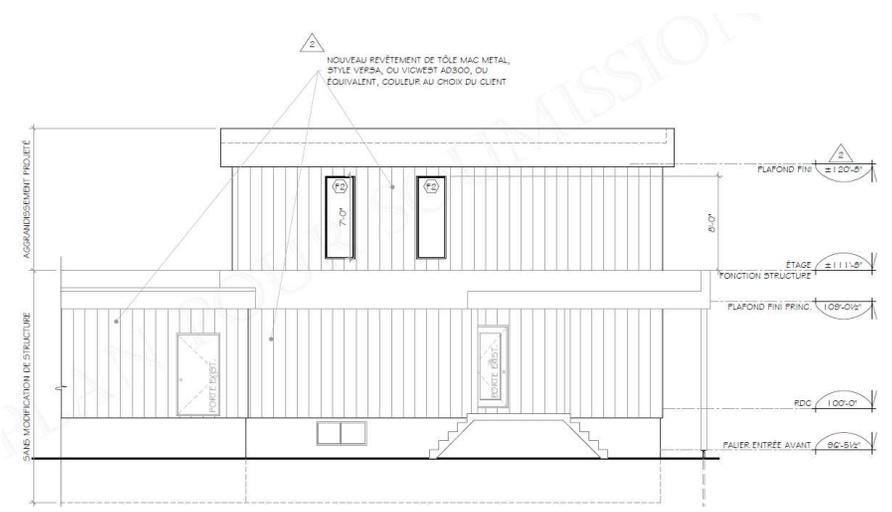
Existant

NOTES :

- TOUT LE REVÊTEMENT SERA RETIRER À REFAIRE
- LES FENÊTRES EN FAÇADE SERONT REMPLACÉES PAR DES VITRINES PLUS GRANDES
- AJOUT D'UN DEUXIÈME ÉTAGE POUR DES BUREAUX



Proposé

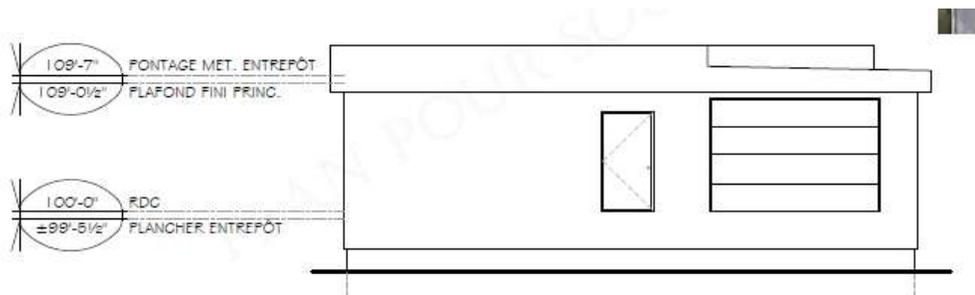


Élévation arrière

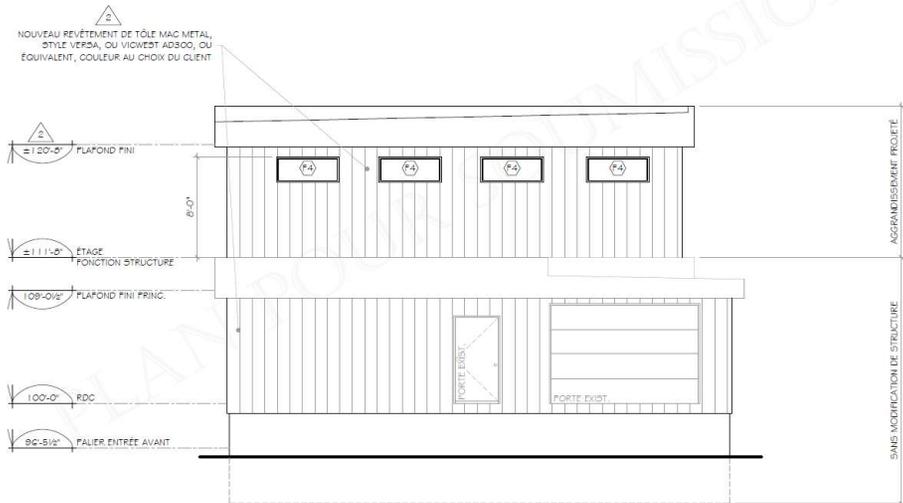
Existant

NOTES :

- TOUT LE REVÊTEMENT SERA RETIRER À REFAIRE
- LES FENÊTRES EN FAÇADE SERONT REMPLACÉES PAR DES VITRINES PLUS GRANDES
- AJOUT D'UN DEUXIÈME ÉTAGE POUR DES BUREAUX



Proposé



ESQUISSE VISUELLE



ESQUISSE VISUELLE



CANADA

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE L'ANCIENNE-LORETTE

RÈGLEMENT N° 399-2025

RÈGLEMENT N° 399-2025 RÉVISANT LE PLAN
D'URBANISME DE LA VILLE DE L'ANCIENNE-
LORETTE

BUT DU RÈGLEMENT :

Le Plan d'urbanisme de la Ville de L'Ancienne-Lorette intègre la vision, les orientations et les priorités d'action qui guideront l'aménagement durable du territoire au cours des 20 prochaines années. Avec ce plan, la Ville se dote des outils nécessaires pour répondre efficacement aux enjeux actuels et à venir, notamment en matière d'habitation, de mobilité, de développement économique, d'environnement et de résilience face aux changements climatiques.

CONSIDÉRANT que le 17 septembre 1985, la Ville de L'Ancienne-Lorette a adopté le *Règlement numéro V-845-85 concernant l'adoption du plan d'urbanisme et du programme particulier d'urbanisme*;

CONSIDÉRANT qu'à la suite de la défusion avec la Ville de Québec en 2006, le *Règlement sur le Plan directeur d'aménagement et de développement (PDAD; R.V.Q. 990)* constitue le plan d'urbanisme de la Ville de L'Ancienne-Lorette;

CONSIDÉRANT que le PDAD contient de grandes orientations d'aménagement ainsi que quelques pistes d'action spécifiques pour l'arrondissement Laurentien dont les limites territoriales ont été abolies à ce jour;

CONSIDÉRANT l'évolution des enjeux en matière, notamment, de gestion de l'urbanisation, de mobilité durable et d'adaptation aux changements climatiques, la Ville estime qu'une révision complète des outils de planification et de sa réglementation d'urbanisme s'avère nécessaire;

CONSIDÉRANT que le schéma d'aménagement et de développement révisé de l'agglomération de Québec est entré en vigueur le 7 février 2020;

CONSIDÉRANT que la Ville doit réviser son plan d'urbanisme afin que celui-ci soit concordant avec le schéma d'aménagement et de développement révisé;

CONSIDÉRANT que deux assemblées publiques de consultation portant sur l'adoption du plan d'urbanisme révisé ont eu lieu respectivement le _____ et le _____ ;

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion de ce règlement a été donné à la séance du _____ et que celui-ci a été présenté et déposé lors de la même séance;

CONSIDÉRANT que le projet de *Règlement n° 399-2025 révisant le plan d'urbanisme de la Ville de L'Ancienne-Lorette* a été adopté le _____ ;

CONSIDÉRANT que le *Règlement n° 399-2025 révisant le plan d'urbanisme de la Ville de L'Ancienne-Lorette* a été adopté le _____ ;

CONSIDÉRANT que le plan d'urbanisme fait partie intégrante du présent règlement comme s'il était au long rédigé;

CONSIDÉRANT que le présent règlement remplace le Règlement R.V.Q. 990;

EN CONSÉQUENCE, le conseil municipal de la Ville de L'Ancienne-Lorette ordonne et statue par le présent règlement ainsi qu'il suit, à savoir :

ARTICLE 1. ENTRÉE EN VIGUEUR

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

Adopté à la Ville de L'Ancienne-Lorette, ce ^e jour de 2025.

Gaétan Pageau
Maire

Me Marie-Hélène Leblanc-Bourque
Greffière

Certificat

Assemblée publique de consultation (version préliminaire)

Avis de motion, dépôt et présentation

Adoption du projet de règlement

Assemblée publique de consultation

Adoption du règlement

Certificat de conformité – Agglomération

Avis de promulgation

Gaétan Pageau
Maire

Me Marie-Hélène Leblanc-Bourque
Greffière

Certificat de promulgation

AVIS PUBLIC est, par les présentes, donné par la soussignée, greffière de la Ville de L'Ancienne-Lorette, de ce qui suit :

Lors de la séance du , le conseil municipal a adopté le *Règlement n° 399-2025 révisant le plan d'urbanisme de la Ville de L'Ancienne-Lorette.*

Ce règlement entre en vigueur conformément à la loi et est disponible pour consultation au Service du greffe situé à l'hôtel de ville de L'Ancienne-Lorette pendant les heures normales de bureau.

Fait à L'Ancienne-Lorette le .

Me Marie-Hélène Leblanc-Bourque
Greffière

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 17 JUIN 2025

DÉPENSES PAYÉES EN MAI 2025

ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT

Rémunération et remises			632 061.40 \$
Syndicat canadien de la fonction publique (SCFP)	C 51624	2 783.84 \$	
Syndicat des employés municipaux Ville de L'Ancienne-Lorette	C 51625	635.80 \$	
Beneva inc.	A 56737	22 079.23 \$	
Beneva inc.	A 56809	70.44 \$	
IA Groupe financier inc.	D Direct	61 675.93 \$	
Retraite Québec	D Direct	3 831.16 \$	
Fonds de Solidarité FTQ	D Direct	640.00 \$	
Total de la rémunération et des remises			<u>91 716.40 \$</u> 723 777.80 \$

Biens et services

González Piedad	C 51554	700.00 \$
Mc Clish Jean-François	C 51555	1 225.00 \$
St-Cyr Johanne	C 51556	840.00 \$
Embauche une célébrité inc.	C 51560	12 877.20 \$
Nuncio Adriana	C 51566	700.00 \$
Genois Caroline	C 51572	937.50 \$
L2 Pickleball Inc.	C 51573	4 236.83 \$
Lecours Steffy	C 51574	225.00 \$
Riopel-Céré William	C 51575	281.25 \$
Services FTP	C 51576	3 852.50 \$
Falardeau André	C 51623	960.00 \$
Ville de Québec - 2e quote-part de l'agglomération	C 51626	4 743 854.75 \$
9145-2466 Québec inc. (T.G.B. inc.)	C 51627	1 563.66 \$
Acklands-Grainger inc.	C 51628	573.94 \$
Cummins Canada ULC	C 51629	440.58 \$
EMCO Québec Crédit	C 51630	147.65 \$
Fastenal Canada Ltd	C 51631	189.72 \$
Fédération québécoise des municipalités	C 51632	1 368.20 \$
Filtre Plus YG inc.	C 51633	310.43 \$
Le Groupe Gesfor Poirier, Pinchin inc.	C 51635	11 095.09 \$
Linde Canada inc.	C 51636	368.47 \$
Ma Pâtisserie	C 51637	575.00 \$
Messer Canada inc., 15687	C 51639	271.01 \$
Ministre des Finances	C 51640	2 299.50 \$
P. Aubut (Côté Fleury inc.)	C 51641	79.24 \$
Paré, Ouellet Bigaouette & associés	C 51642	92.22 \$
Plomberie de la Capitale 2.0	C 51643	1 755.67 \$
Portes Gignac	C 51644	221.35 \$
Pro-Tec-Arbres inc.	C 51645	14 923.76 \$
Soucy Carolyne	C 51647	4 151.18 \$
Sureté SSPQ inc.	C 51648	808.77 \$
Therrien Couture Joli-Coeur S.E.N.C.R.L.	C 51650	374.82 \$
Uline Canada Corporation	C 51651	2 872.60 \$
Vigil Sécurité inc.	C 51652	2 085.81 \$
Xerox Canada Itée	C 51653	528.28 \$
Deloitte s.e.n.c.r.l./s.r.l.	C 51654	148 941.19 \$
Dialogue Health Technologies inc.	C 51655	465.42 \$
Grand & Toy	C 51657	146.71 \$
Groupe ETR inc.	C 51658	2 851.38 \$
Hebdo Litho inc.	C 51659	9 082.61 \$
Marché L'Ancienne-Lorette inc.	C 51660	20.96 \$
Marika Sokoluk	C 51662	300.00 \$
Martel Steve	C 51663	1 414.20 \$
St-Cyr Johanne	C 51665	900.00 \$
Sureté SSPQ inc.	C 51666	3 572.34 \$
Agrébec Inc	C 51718	2 184.53 \$
Aqua Zach Inc.	C 51719	2 277.98 \$
Brodi Specialty Products Ltd	C 51720	1 617.03 \$
Filtration L.A.B.	C 51723	10.35 \$
Filtre Plus YG inc.	C 51724	1 198.92 \$
Fondation PAL	C 51725	800.00 \$
Le Groupe Air-Plus inc.	C 51726	10 060.31 \$
Leblanc Josée	C 51727	1 400.00 \$

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 17 JUIN 2025

DÉPENSES PAYÉES EN MAI 2025

Les Épandages Robert	C 51728	18 237.88 \$
Les Tuiles Martel inc.	C 51729	289.75 \$
Librairie La Maison Anglaise inc.	C 51730	171.12 \$
Oasis Mobile inc.	C 51732	682.95 \$
Présence informatique inc.	C 51734	241.45 \$
Pro Kontrol	C 51735	189.08 \$
Recyclage Vanier	C 51736	228.80 \$
Roberge Linda	C 51737	170.00 \$
Scolart inc.	C 51739	183.03 \$
Services de Café Van Houtte inc.	C 51740	615.29 \$
Sherwin-Williams Canada Inc.	C 51741	279.48 \$
UAP INC.	C 51742	150.15 \$
Wolseley Canada inc.	C 51743	4 898.48 \$
Paré, Ouellet Bigaouette & associés	C 51817	257.45 \$
Purolator inc.	C 51821	108.94 \$
9069-9687 Québec inc. (Santé Tonix)	A 56629	10 953.40 \$
Godoy Sabrina	A 56641	500.00 \$
Kingston Claire	A 56642	280.00 \$
Lemieux Josée	A 56643	225.00 \$
Accessoires Outillage Limitée	A 56765	1 172.74 \$
Ascenseurs Cloutier Ltée	A 56766	239.75 \$
Canac	A 56768	1 739.78 \$
Centre d'appel STP inc.	A 56769	199.21 \$
Conception Interat inc.	A 56770	431.16 \$
Excavation Michel Poulin inc.	A 56771	5 044.53 \$
Graphica Impression inc.	A 56772	81.47 \$
Groupe Mana inc.	A 56773	517.39 \$
Groupe perspective RH inc.	A 56774	1 273.63 \$
ITI inc.	A 56775	7 466.28 \$
L'Union des Municipalités du Québec	A 56776	206.96 \$
Laboratoire Hygienex inc.	A 56777	649.05 \$
Les Huiles Desroches inc.	A 56778	36 087.09 \$
Location Sauvageau inc.	A 56779	1 688.62 \$
Lumisolution inc.	A 56780	1 381.47 \$
Macpek inc.	A 56781	1 086.96 \$
Novexco inc.	A 56782	630.47 \$
P.R. Distribution inc.	A 56783	2 457.31 \$
Pavage F & F inc.	A 56784	14 040.61 \$
Phill Larochelle Equipement inc.	A 56785	574.82 \$
Pneus Belisle Québec inc.	A 56786	315.78 \$
Québec Linge Co.	A 56787	2 803.10 \$
Réal Huot inc.	A 56788	3 613.20 \$
Richard & Cie inc.	A 56789	136.68 \$
Service National des Sauveteurs inc..	A 56790	583.75 \$
Services Matrec inc.	A 56791	172 825.09 \$
Solotech inc.	A 56792	2 140.83 \$
Spécialité d'outil André Blouin inc.	A 56793	365.45 \$
Villéco inc.	A 56794	6 706.63 \$
Aquam spécialiste aquatique inc.	A 56808	3 604.21 \$
Fasken Martineau DuMoulin S.E.N.C.R.L., s.r.l.	A 56810	63 720.16 \$
Gigi Wenger	A 56811	250.00 \$
Groupe Lambert Québec inc.	A 56812	1 351.54 \$
Jobillico inc.	A 56813	2 874.38 \$
L'Avant Match	A 56814	793.33 \$
Promotél inc.	A 56816	227.65 \$
Québec Linge Co.	A 56817	100.54 \$
Service National des Sauveteurs inc..	A 56818	276.25 \$
SMI Performance	A 56819	60 499.85 \$
Viva Design inc.	A 56820	6 139.67 \$
Adrénaline Sport inc.	A 56899	252.92 \$
Atelier de reliure G	A 56900	955.73 \$
Atlantis Pompe Ste-Foy inc.	A 56901	1 647.76 \$
Camions GloboCam Québec et Lévis inc.	A 56902	465.71 \$
Campbell Scientific (Canada) Corp.	A 56903	525.00 \$
Carrières Québec inc.	A 56904	3 666.31 \$

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 17 JUIN 2025

DÉPENSES PAYÉES EN MAI 2025

Centre Jardin de L'Aéroport inc.	A 56905	51.71 \$	
Gérard Bourbeau et Fils inc.	A 56906	691.01 \$	
Girouard entrepreneur électricien inc.	A 56907	179.36 \$	
Groupe Archambault Inc.	A 56908	102.91 \$	
Groupe Lou-Tec inc.	A 56909	1 255.32 \$	
La Capitale en Fête inc.	A 56910	5 215.84 \$	
Librairie Hannenorak s.e.n.c.	A 56913	354.75 \$	
Librairie La Liberté inc.	A 56914	3 688.67 \$	
Librairie Pantoute inc.	A 56915	2 088.73 \$	
Librairie Renaud-Bray inc.	A 56916	2 825.12 \$	
Location Sauvageau inc.	A 56917	372.51 \$	
Matériaux Paysagers Savaria Ltée	A 56918	1 772.64 \$	
MédiaQMI inc.	A 56919	894.22 \$	
Newtec Électricité inc.	A 56920	2 381.13 \$	
Pièce d'Auto Alain Côté inc.	A 56921	96.85 \$	
Posimage inc.	A 56923	1 264.73 \$	
Productions Logico inc.	A 56924	600.74 \$	
Québec Linge Co.	A 56925	201.08 \$	
Radiateurs ACME inc.	A 56926	757.04 \$	
Réal Huot inc.	A 56927	22 732.52 \$	
Régulvar inc.	A 56928	715.72 \$	
Ruiz Vilma	A 56929	368.00 \$	
Sani-Orléans inc.	A 56930	769.62 \$	
Sani-Terre environnement inc.	A 56931	6 143.99 \$	
Scie à chaine Lavoie Ltée	A 56932	14.07 \$	
Sciences en Folie Québec 2005	A 56933	620.87 \$	
Scierie Mobile Gilbert inc.	A 56934	260.86 \$	
Sel Frigon inc.	A 56935	11 177.01 \$	
Service National des Sauveteurs inc..	A 56936	969.47 \$	
Solutions d'affaires Toshiba Tec Canada inc.	A 56938	209.31 \$	
Tenaquip limited	A 56939	235.05 \$	
Tetra Tech QI inc.	A 56940	1 188.56 \$	
Thermo-énergie (9111-0767 Québec inc.)	A 56941	804.29 \$	
Toromont Cat	A 56942	170.92 \$	
Usinage Chauveau inc.	A 56943	551.88 \$	
Viva Design inc.	A 56944	1 092.27 \$	
FQM Assurances inc.	A 57036	1 188.10 \$	
Bell Canada	D Direct	330.31 \$	
Desjardins	D Direct	304.07 \$	
Énergir s.e.c.	D Direct	12 259.87 \$	
Hydro-Québec	D Direct	47 833.08 \$	
Telus	D Direct	500.72 \$	
Vidéotron Ltée	D Direct	822.05 \$	
Visa Desjardins	D Visa	10 416.78 \$	
Frais de banque	D Direct	10 159.15 \$	
Total Biens et services			5 614 136.88 \$
Remboursements de frais			
Service de l'Urbanisme	C Divers	246.96 \$	
Service des Loisirs	C Divers	66.32 \$	
Total Remboursement de frais			313.28 \$
Total des activités de fonctionnement			6 338 227.96 \$
REMBOURSEMENTS			
Taxes municipales	C Chèque	3 875.62 \$	
Activités des Loisirs	C Chèque	8 466.32 \$	
Total des remboursements			12 341.94 \$

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 17 JUIN 2025

DÉPENSES PAYÉES EN MAI 2025

**ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT
IMMOBILISATIONS**

2018-10 Réfection bâtiment communautaire - Programme PRACIM		
AddÉnergie Technologies Inc.	C 51717	23 723.94 \$
Larochelle et Desmeules, Architectes (2012) inc.	A 56912	11 003.11 \$
Pluritec Itée	A 56922	2 127.04 \$
Solotech inc.	A 56937	63 035.73 \$
2021-11 Réfection Bibliothèque - Programme PADIC		
DWB consultants	C 51721	18 113.16 \$
2024-06 Aménagement des locaux - Chevaliers de Colomb		
Pluritec Itée	A 56922	200.90 \$
2024-14 Réfection rues Choquette, Chantelle, Bosquet et Cèdre - Programme PRIMEAU		
Avizo Experts-Conseils inc.	A 56767	13 797.00 \$
Laboratoires d'Expertises de Québec Ltée.	A 56911	19 545.75 \$
2024-34 Plan d'intervention - Programme TECQ		
Tetra Tech QI inc.	A 56940	15 576.25 \$
2024-36 Vision parc de la rivière		
Tetra Tech QI inc.	A 56940	7 526.56 \$
2025-01 Parc de la Rivière - Éclairage et mobilier		
Pluritec Itée	A 56922	13 473.64 \$
2025-06 Rond de virée rue Marianne		
Pluritec Itée	A 56922	14 463.86 \$
2025-07 Lampadaires rues Courtine, Braie et Douves		
Lumen - Division de Sonepar Canada inc.	C 51731	445.47 \$
Pluritec Itée	A 56922	15 494.32 \$
2025-10 Monte charge pour camion		
Équipements Twin inc.	C 51722	9 892.45 \$
2025-13 Mise aux normes sortie de secours - Garage municipal		
Larochelle et Desmeules, Architectes (2012) inc.	A 56912	789.14 \$
2025-14 Traverse de piétons rue Jules-Verne		
WSP Canada inc.	C 51744	7 818.30 \$
WSP Canada inc.	C 51835	7 818.30 \$
2025-15 Remplacement des chaudières au gaz à l'Aquagym		
WSP Canada inc.	C 51744	1 986.77 \$
Autre Corridor Loretain - financé par VDQ et CMQuébec		
Pluritec Itée	A 56815	112 284.59 \$
Total des activités d'investissement		359 116.28 \$
Total des dépenses payées		6 709 686.18 \$

Le conseil a adopté le règlement suivant en matière de contrôle et de suivi budgétaire (Art. 477 L.C.V.) :

- 381-2023 : Règlement en matière de délégation de pouvoir, de contrôle et de suivi budgétaires

A : virement bancaire avec ACCÉO TRANSPHÈRE

C : chèque

D : virement bancaire avec Desjardins



Anick Marceau, CPA Auditrice, OMA
 Trésorière

Date : 13 juin 2025